



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N° d'ordre :
33

Séance du 1^{er} juillet 2025

Objet

Mise en place d'une
mutuelle communale

Signature d'une
convention de partenariat
avec la Mutuelle Familiale

L'an deux mil vingt-cinq, le premier juillet à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Redon, dûment convoqué le 10 juin 2025, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des Commissions de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Président du CCAS.

Président de séance : Monsieur Duchêne, Président du CCAS

Membres présents : Mesdames Fouchet, Lanson, Denigot, Torlay, Brault, Salitra, Motte-Tchernia, Gautier et Porteret.

Absents excusés ayant donné mandat de vote :
Madame Porcher qui donne pouvoir à Madame Torlay
Madame Abi Fadel qui donne pouvoir à Madame Lanson

Absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote :
Madame Maës

**Nombre des membres du
Conseil**

En exercice 13

Présents 10

Votants 12

Vote

Pour 12

Contre 0

Abstention 0

Secrétaire de séance : Madame Nadège Périon

MISE EN PLACE D'UNE MUTUELLE COMMUNALE

SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA MUTUELLE FAMILIALE

Dans le cadre son Projet Social Municipal, le Centre Communal d'Action Sociale a acté le fait de mettre en place une Mutuelle Communale au vu des difficultés d'accès aux soins de certains administrés.

La Mutuelle Communale propose plusieurs formules de complémentaire santé, pour compléter la prise en charge de la Sécurité Sociale. Elle est destinée à optimiser les remboursements des soins et des frais médicaux des administrés d'une même commune. A un tarif préférentiel, chaque habitant peut bénéficier d'une mutuelle adaptée à ses besoins et son budget.

Afin de mener à bien ce projet, le CCAS a diffusé un appel à partenariat afin de comparer les différentes offres.

Six offres ont été réceptionnées. Trois candidats ont été auditionnés.

La présente consultation avait pour objet la recherche d'un organisme disposant de la capacité :

- de promouvoir l'accès à la santé des habitants de Redon, en termes de couverture complémentaire santé en tenant compte de la capacité financière de ces derniers,
- de permettre à tous l'accès à des soins de qualité et de proximité tout en maîtrisant son budget et, par là-même, contribuer à l'amélioration de leur pouvoir d'achat,
- d'assurer un service d'information, d'accompagnement et de prise en charge du public concerné,
- d'accompagner les administré(e)s à être acteur de leur santé par des actions de promotion et de prévention de leur santé.

Au terme de ces auditions, le Centre Communal d'Action Sociale a sélectionné la Mutuelle Familiale portée par l'association LMF ASSO SANTÉ. Le partenariat entre le CCAS et la Mutuelle Familiale est formalisé dans le cadre d'une convention, annexée à la présente délibération, conclue jusqu'au 31 décembre 2026, puis renouvelable ensuite annuellement par tacite reconduction, sans pouvoir excéder 12 ans.

Le CCAS a un rôle de relais d'information et de facilitateur entre la Mutuelle Familiale et les habitants. Le partenariat ne donnera lieu à aucune participation financière de la part du CCAS.

Le Conseil d'Administration du Centre Communale d'Action Sociale,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Vu la présentation en Commission Municipale des Affaires Sociales et Droit des femmes, insertion, personnes âgées et Handicap du 27 mai 2025,

Considérant que ce projet est une action de l'axe 2 du Projet Social Municipal « favoriser l'inclusion dans la vie de la cité dans une logique de parcours de l'utilisateur », objectif 5 : « permettre à chacun de pouvoir bénéficier d'un accès aux soins ».

Après en avoir délibéré,

A l'UNANIMITÉ

APPROUVE la convention de partenariat entre le CCAS et la Mutuelle Familiale, telle qu'est présentée en annexe,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention et tout document y afférent.

Pour extrait conforme,

Pascal Duchêne,
Président du CCAS



La secrétaire de séance,
Nadège Périon,
Directrice du CCAS